



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUI 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 26
Votants : 37
Date convocation : 6 juin 2024
Date d'affichage : 6 juin 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Saint-Martin-du-Tertre,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (26) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (11) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Patrick FAUVIN donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Jacques ALATI, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Michel MANSOUX

N°2024/055	CRÉATION/SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Budget Primitif 2024,
Vu le tableau des effectifs permanents approuvé par le Conseil communautaire en date du 7 février 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2024,

Considérant que, conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président ou sa Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, propose aux membres du conseil communautaire, la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'assistante de direction. Dans ce cadre, le Président de la C3PF propose à l'organe délibérant de modifier le tableau des effectifs, pour ce poste, en emploi permanent, à temps complet (35 heures), à prise d'effet au 1^{er} septembre 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la modification du tableau des effectifs des emplois ainsi proposés :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS AU 12 JUIN 2024

	CATEGORIE	POSTES OUVERTS		POSTES POURVUS				VACANTS		Tps Partiels
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant	
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0
Attaché Principal	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	3	0	3	0	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	-1
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		20	0	18	14	4	18	0	2	0
Technicien principal de 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		4	0	4	4	0	4	0	0	0
Bibliothécaire territorial	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
FILIERE CULTURELLE		5	0	5	5	0	5	0	0	0
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 07/02/2024		30	0	28	24	4	28	0	2	0

SUPPRIME, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

DIT que les crédits nécessaires à ces rémunérations sont inscrits au budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet,

PREND toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

Patrice ROBIN
Le 20/06/2024 à 08h23



REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2024

Application agréée E-legalite.com